



Conseil régional  
Groupe FRONT DE GAUCHE  
PCF et République & socialisme

COMMISSION PERMANENTE DU 27 MAI 2020

**Rapport n° CP 2020-214**

**ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS POUR LA CRÉATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX  
FAMILIAUX, JEUNES ET ÉTUDIANTS - 2ÈME AFFECTATION POUR 2020**

**Amendement**

L'article suivant est ajouté à la délibération :

- « Décide de mettre en place un dispositif d'aide aux foyers de travailleurs migrants d'Ile-de-France et à leurs résidents dans le contexte de la crise sanitaire du Covid 19. »

**Exposé des motifs**

**Pour les résidents des foyers de travailleurs migrants actuellement abandonnés face à la crise  
sanitaire du Covid 19 : la Région doit intervenir d'urgence !**

Alors que la crise sanitaire du Covid 19 n'est pas achevée, et que ses conséquences sociales et économiques se précisent de jour en jour, la situation des résidents des foyers de travailleurs migrants d'Ile-de-France est actuellement très préoccupante.

Beaucoup de ces résidents ont été ces derniers mois et sont encore largement sollicités pour effectuer toutes sortes de tâches indispensables au maintien des activités essentielles de notre pays et de l'Ile-de-France, bien souvent sans les protections élémentaires dont ils devraient légalement disposer. D'autres résidents, embauchés jusqu'ici sous statut intérimaire, se retrouvent actuellement au chômage. Dépourvus d'allocations, ils voient leurs conditions d'existence s'aggraver de jour en jour. D'autres enfin sont âgés, physiquement vulnérables, mal logés et isolés.

Des informations de plus en plus nombreuses témoignent de ces situations très difficiles, tant du point de vue des mises à disposition de protections sanitaires, que de l'entretien des parties communes des foyers, et ce malgré une circulaire du 20 avril dernier rappelant aux gestionnaires certaines de leurs obligations. L'ARS a ainsi fait part de sa préoccupation quant au risque d'une augmentation des cas d'infection par le Coronavirus dans ces foyers.

La Région Ile-de-France qui, en dépit des besoins constants de ces foyers, a supprimé depuis 2016 toutes ses aides les concernant, ne peut rester indifférente à la situation actuelle.

Elle doit dès à présent se monter responsable et mettre en place sans délai, en lien avec l'État, les collectivités et les bailleurs concernés, des mesures d'aide spécifiques pour les foyers de travailleurs migrants.

**Céline MALAISÉ**  
Présidente de groupe